Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

Distribution:

Original:

EB 2007/92/R.24

12 b) ii)

30 octobre 2007

Publique

Anglais



Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République de Madagascar pour le

Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: Approbation

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Benoît Thierry

Chargé de programme de pays téléphone: +39-06-5459-2234 courriel: b.thierry@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39-06-5459-2374 courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigle	s et acronymes	ii
Reco	mmandation d'approbation	iii
Carte	e de la zone du programme	iv
Résu	mé du financement	v
I.	Le programme	1
A. B. C. D. E. F. G. H. I.	Principal créneau de développement visé par le programme Financement proposé Groupe cible et participation Objectifs de développement Harmonisation et alignement Composantes et catégories de dépenses Gestion et exécution: responsabilités et partenariats Avantages et justification économique et financière Gestion des savoirs, innovation et élargissement Principaux risques Durabilité	1 1 2 3 3 4 4 4 5 5
II.	Instruments juridiques et autorité	6
III.	Recommandation	6
Anne		
Garar	nties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appe	endices	

- Key reference documents (Principaux documents de référence) I.
- Logical framework (Cadre logique) II.

Sigles et acronymes

FCCI Fédération des chambres de commerce et d'industrie

FENU Fonds d'équipement des Nations Unies

MAEP Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

MAP Plan d'action Madagascar

MEPSPC Ministère de l'économie, du plan, du secteur privé et du commerce

MER Microentreprise rurale

PROSPERER Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux

économies régionales

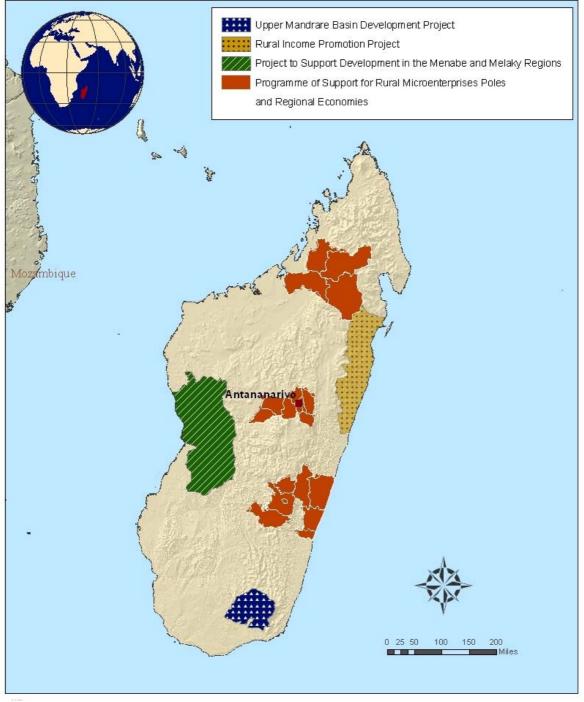
Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République de Madagascar pour le Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER), telle qu'elle figure au paragraphe 37.

Carte de la zone du programme

Madagascar

Programme of Support for Rural Microenterprises Poles and Regional Economies (PROSPERER)





Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de Madagascar

Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)

Résumé du financement

Institution initiatrice: FIDA

Emprunteur: République de Madagascar

Organismes d'exécution: Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la

pêche

Fédération des chambres de commerce et

d'industrie

Coût total du programme: 30,30 millions de USD

Montant du prêt du FIDA: 11,65 millions de DTS (équivalant

approximativement à 17,70 millions de USD)

Montant du don du FIDA: 190 000 DTS (équivalant approximativement à

290 000 USD)

Conditions du prêt du FIDA: 40 ans, y compris un différé d'amortissement de

10 ans, avec une commission de service de trois

quarts de point (0,75%) par an

Cofinanceurs: Fonds de l'OPEP pour le développement

international

Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Montant du cofinancement: Fonds de l'OPEP: 5,00 millions de USD

FENU: 600 000 USD

Conditions du cofinancement: Prêt et don

Contribution de l'emprunteur: 4,51 millions de USD

Contribution des bénéficiaires: 2,20 millions de USD

Institution chargée de la

préévaluation:

FIDA

Institution coopérante: Directement supervisé par le FIDA

Proposition de prêt et de don à la République de Madagascar pour le Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. En 2006, Madagascar se situait au 143^e rang (contre le 150^e en 2004) sur 177 pays classés selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La superficie du pays est de 580 000 km², et la population, qui a doublé entre 1975 et 2000, était estimée en juillet 2007 à 19,6 millions d'habitants, dont 85% vivant en milieu rural. L'agriculture constitue le pilier de l'économie nationale. Elle emploie 80% des familles et représente 27% du produit intérieur brut (PIB). En dépit d'un potentiel indéniable, les mauvaises performances de ce secteur sont l'une des causes principales de la pauvreté rurale. L'artisanat est également une activité importante à Madagascar; on estime à 1 800 000 le nombre d'entreprises de ce secteur qui, informel à 85%, contribue à hauteur de 15% au PIB, avec une valeur ajoutée qui s'élevait à 150 millions de USD en 2003, soit 80 USD par microentreprise.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Madagascar un prêt d'un montant de 11,65 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,70 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 190 000 DTS (équivalant approximativement à 290 000 USD), pour contribuer au financement du programme PROSPERER. Ce prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour Madagascar au titre du SAFP est de 32,3 millions de USD pour le cycle SAFP 2007-2009. Cette aide représente le premier de deux prêts qui seront accordés au titre du cycle actuel.

Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoints

4. Le programme a été conçu conformément aux priorités du Programme national de développement rural qui est organisé autour de trois grands axes: i) développement des filières; ii) promotion des services; et iii) appui aux entreprises. Il s'inscrit également dans la ligne des priorités du Programme national d'appui au secteur privé concernant les réformes politiques destinées à améliorer le climat en matière d'investissement, à développer l'industrie agroalimentaire, le tourisme et l'artisanat et à promouvoir les entreprises.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

- 5. L'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PTTE) a pris fin le 4 octobre 2004. L'allégement de la dette accordé par les créanciers multilatéraux dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée se monte à 357 millions de USD, pour une dette totale de 3 053 millions de USD.
- 6. Depuis 1979, le FIDA a financé 11 projets à Madagascar, pour un montant total de 126 millions de USD.

Flux de fonds

7. Au cours des sept années d'exécution du programme, les fonds du FIDA seront acheminés par l'intermédiaire d'un compte spécial libellé en dollars des États-Unis, qui sera ouvert par l'emprunteur auprès d'une banque commerciale agréée par le Fonds. Des représentants du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie (FCCI) seront habilités à gérer et à utiliser ce compte spécial à partir duquel les fonds seront virés sur le compte du programme et cinq sous-comptes libellés en ariary ouverts dans chacune des régions couvertes par le programme PROSPERER.

Modalités de supervision

8. Le programme sera supervisé directement par le FIDA et les partenaires de cofinancement, à savoir le Fonds de l'OPEP pour le développement international et le FENU.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et politiques opérationnelles du FIDA

9. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

10. Des comités de pilotage régional et national seront mis en place dès le départ. La passation des marchés de biens et services sera opérée sur une base concurrentielle et conformément aux directives du FIDA. Les comptes du programme seront soumis à une vérification annuelle par des commissaires aux comptes indépendants. Le personnel du programme sera recruté sur concours et chacun des membres sera soumis à un examen annuel de ses performances.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

11. Conformément à la politique du FIDA concernant le ciblage, les principaux groupes cibles sont les microentreprises rurales (MER) de moins de cinq employés et les petites entreprises rurales de 5 à 15 personnes insérées dans des groupes de microentreprises ou des filières, ce qui représente au total 48 000 entreprises.

Méthode de ciblage

12. Le programme couvrira cinq régions – Analamanga, Itasy, Haute-Matsiatra, Vatovavy et Sofia – sélectionnées sur la base des priorités régionales identifiées lors de la formulation des options stratégiques pour le programme-pays (COSOP) selon les critères suivants: i) niveau relatif de pauvreté rurale; ii) densité de population et nombre de MER existantes; et iii) complémentarité avec les autres activités de développement. Au sein de ces régions, on sélectionnera certaines filières susceptibles d'être renforcées, en se fondant sur leur potentiel de développement et l'impact escompté sur les ménages les plus pauvres.

Participation

13. Le programme consolidera les capacités des MER existantes dans des filières porteuses agricoles et non agricoles, ayant recours à des services d'aide aux entreprises. Ces services, qui seront assurés par des prestataires extérieurs agréés au préalable, proposeront toute une gamme d'appuis non financiers et de formations adaptés aux besoins des microentreprises (tels que recensés lors du processus participatif de validation). Cette démarche sera facilitée par un accès plus aisé à des services et produits financiers proposés par une variété d'établissements et adaptés aux besoins d'investissements des MER. En outre, le programme appuiera l'organisation des filières et groupes de microentreprises identifiés comme porteurs et liés aux pôles de croissance régionaux. À l'issue d'une préévaluation participative, le programme aidera également les jeunes et les adultes à s'insérer sur le marché du travail et, éventuellement, à créer leur propre MER, grâce à une formation professionnelle et un apprentissage approprié.

D. Objectifs de développement Objectifs clés

14. Le programme vise à accroître les revenus des ruraux pauvres en consolidant les MER aux niveaux local et régional. Les objectifs spécifiques sont les suivants: i) créer et appuyer un réseau d'organisations professionnelles et faîtières pour répondre aux besoins des entreprises rurales en matière de développement; ii) contribuer à la formulation d'une politique nationale et d'un cadre institutionnel à l'appui du développement des MER; iii) améliorer la compétitivité des MER de manière à renforcer les performances des groupes de microentreprises et des filières au sein des pôles économiques régionaux; iv) permettre aux entrepreneurs d'accéder à des marchés et services financiers et non financiers dans un contexte de gestion des risques approprié; et v) créer un environnement favorable à la modernisation des filières rurales.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

15. Les activités du programme PROSPERER contribueront à la diversification de l'économie rurale et à la réduction de la pauvreté, comme l'envisage le Plan d'action Madagascar (MAP). Une fois achevé, on pense que le programme aura permis la création de regroupements de microentreprises pour la prestation de services d'aide à leurs membres et le renforcement des filières. En outre, il aidera le gouvernement à mettre en place des politiques spécifiques de promotion des microentreprises et petites entreprises rurales.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

16. L'objectif stratégique du FIDA à Madagascar, tel qu'il est énoncé dans le COSOP pour 2007-2012, est de "promouvoir le développement régional par une approche inclusive en faveur des pauvres, afin que les ménages les plus vulnérables puissent profiter de la croissance économique en milieu rural et améliorer leurs conditions de vie". Cet objectif est conforme à la grande priorité du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté rurale (inscrite dans le MAP), à savoir développer, autour de filières stratégiques, des pôles de croissance régionaux s'appuyant sur l'instauration de partenariats public-privé. Cette stratégie a conduit à cibler les filières et groupes de microentreprises les plus dynamiques de la région pour en faire les éléments moteurs d'une croissance distributive.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

17. Le programme a été conçu en s'inspirant de quatre des cinq axes prioritaires du MAP en matière de développement rural: i) diversification et sauvegarde des activités économiques en milieu rural; ii) accroissement de la valeur ajoutée du secteur agricole et promotion de l'industrie agroalimentaire; iii) amélioration de l'accès au crédit dans les zones rurales; et iv) promotion de l'intégration des populations rurales dans une économie de marché. Il est également conforme aux priorités du Programme national d'appui au secteur privé relatives aux réformes politiques visant à améliorer le climat d'investissement, à développer l'industrie agroalimentaire, le tourisme et le secteur de l'artisanat et à encourager les entreprises rurales (microentreprises et petites et moyennes entreprises).

Harmonisation avec les partenaires du développement

18. Le gouvernement et ses partenaires du développement travaillent en étroite collaboration, et les Nations Unies jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la Déclaration sur l'efficacité de l'aide. Le FIDA est membre du Groupe des bailleurs de fonds centré sur le développement rural, la sécurité alimentaire et l'environnement. Il contribue au financement de l'organe exécutif de ce groupe, le Secrétariat multibailleurs, qui facilite les échanges d'information entre bailleurs et aide ces derniers à harmoniser leurs positions. Des partenariats spécifiques ont été mis en place pour le programme dans les domaines suivants: i) assistance technique, avec les institutions des Nations Unies (FENU pour les finances rurales); et

ii) infrastructures, avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international (cofinancement de 5 millions de USD) et la Banque Mondiale (financement parallèle de 3 millions de USD).

F. Composantes et catégories de dépenses Principales composantes

19. Le programme, d'un coût total de 30,30 millions de USD, comprend cinq composantes: i) identification et mobilisation des MER (21%); ii) services d'appui aux MER et formation professionnelle (28%); iii) finances rurales et gestion des risques (17%); iv) infrastructures de marché et investissements structurants (26%); et v) suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication (9%).

Catégories de dépenses

20. Les catégories de dépenses sont au nombre de six: i) infrastructure (19%); ii) équipement (5%); iii) formation (37%); iv) prestataires de services (4%); v) crédit (18%); et vi) dépenses de fonctionnement (17%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats Principaux partenaires d'exécution

21. Le MAEP est l'organe de tutelle du programme. Des comités de pilotage (national et régional) seront mis en place. Le comité interministériel de pilotage et le Ministère de l'économie, du plan, du secteur privé et du commerce (MEPSPC) seront chargés de la coordination technique. Le programme sera exécuté par la FCCI, partenariat public-privé unique qui possède 40 ans d'expérience.

Responsabilités en matière d'exécution

22. Les représentations de la FCCI dans chacune des cinq régions assureront la direction des activités, en collaboration avec les directions régionales des ministères intéressés et les fédérations du secteur privé. Au niveau des districts, des *ivo fanoitra* (guichets uniques multiservices) seront mis en place pour aider les MER et faciliter l'intervention des prestataires de services d'aide aux entreprises.

Rôle de l'assistance technique

23. Le programme bénéficiera de l'assistance d'experts techniques et d'organismes spécialisés nationaux et internationaux.

Situation des principaux accords d'exécution

24. L'accord de cofinancement par le Fonds de l'OPEP pour le développement international concernant la composante infrastructure sera approuvé en mars 2008. Un mécanisme d'élaboration du programme destiné à accélérer les activités de démarrage sera mis en place par le FIDA une fois le programme PROSPERER approuvé par le Conseil d'administration du Fonds.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

25. Le coût total du programme est de 30,30 millions de USD sur sept ans. Le FIDA assurera le financement d'un prêt de 17,70 millions de USD et d'un don de 290 000 USD (59%); la contribution du gouvernement sera de 4,51 millions de USD (15%); celle des bénéficiaires de 2,20 millions de USD (7%); et celles du Fonds de l'OPEP pour le développement international et du FENU, respectivement de 5,00 millions de USD (17%) et 600 000 USD (2%).

H. Avantages et justification économique et financière Principales catégories d'avantages découlant du programme

26. Les principaux avantages seront les suivants: i) une augmentation de la production grâce au développement des filières; ii) un meilleur positionnement sur les marchés pour l'écoulement de la production et l'approvisionnement en intrants; et iii) un accès élargi aux services de financement de longue durée. Le programme vise

directement 27 000 bénéficiaires, parmi lesquels 20 000 MER existantes et 7 000 jeunes et adultes candidats à la création d'entreprises (qui bénéficieront d'une formation professionnelle). Les 18 000 MER visées bénéficieront d'un appui sous forme de crédit, et 9 000 d'entre elles d'un soutien et d'une formation en matière de gestion et de commercialisation. En outre, quelque 21 000 MER profiteront indirectement des retombées du programme sur les marchés et débouchés des filières et des groupes de microentreprises dans les cinq régions d'intervention. Ainsi, près de 48 000 entreprises rurales (dont 50% dirigées par une femme) profiteront directement ou indirectement du programme.

Viabilité économique et financière

27. Sur la base des hypothèses de croissance concernant les MER existantes, les nouvelles entreprises et les nouveaux salariés alphabétisés, 50 500 emplois environ devraient être créés. En s'appuyant sur ces mêmes hypothèses, le taux de rentabilité économique interne s'élèverait à 18,4%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement Modalités de gestion des savoirs

28. La gestion de l'information, de la communication et des savoirs sera assurée par le programme PROSPERER dans le cadre d'une composante spécifique prévoyant notamment des campagnes de sensibilisation aux objectifs et aux services, qui seront suivies d'un renforcement des capacités des prestataires de services de communication, d'une promotion des moyens de communications ruraux (radio locale, télévision), d'une exploitation de l'expérience acquise dans le cadre du programme et d'une promotion et d'une diffusion des résultats (bulletin des MER, sites Web).

Innovations en matière de développement

29. Le programme s'appuiera sur les approches novatrices suivantes: i) mise à disposition des ruraux pauvres de services d'aide aux entreprises; ii) implantation des *ivo fanoitra* au niveau des districts, et non pas uniquement au niveau national, comme c'est actuellement le cas; iii) formation professionnelle et apprentissages assurés par les prestataires de services existants; iv) expérimentation d'une composante finances rurales avec microassurance et atténuation des risques; et, innovation importante, v) mise en relation des microentreprises avec les groupes de microentreprises susceptibles de se transformer en filières modernes intégrées au sein de pôles de croissance régionaux.

Approche d'élargissement

30. Les activités du programme seront élargies en confiant aux fédérations de microentreprises le soin d'assurer la gestion des filières, de prendre en main celle des services d'aide aux entreprises et de passer des marchés avec des prestataires de services.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

31. Deux risques majeurs pourraient se poser: i) le risque que le développement du secteur privé soit dirigé par le secteur public; pour l'atténuer, la gestion du programme est confiée à la FCCI, entité fondée sur un partenariat public-privé; et ii) le risque que les entreprises plus importantes recueillent les avantages du programme au détriment des MER; pour atténuer ce risque, et en sus des activités spécifiquement destinées aux MER, des fédérations d'entreprises et des platesformes consultatives veilleront à la participation des parties prenantes plus modestes.

Classification environnementale

32. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé dans la catégorie B, dans la mesure où il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement. Une évaluation environnementale complète n'est par conséquent pas nécessaire.

K. Durabilité

33. La durabilité du programme sera facilitée par: i) un échelonnement des activités dans chacune des régions: phase de lancement (deux ans); phase de développement (quatre ans); et phase de désengagement (un an); et ii) la pérennisation des résultats du programme au sein des filières et fédérations d'entreprises, sous forme de processus et institutions durables.

II. Instruments juridiques et autorité

- 34. Un accord de financement entre la République de Madagascar et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié figurent en annexe au présent document.
- 35. La République de Madagascar est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
- 36. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Madagascar un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (11 650 000 DTS) venant à échéance le 15 août 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cent quatre vingt-dix mille droits de tirage spéciaux (190 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Lennart Båge Annexe EB 2007/92/R.24

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 27 septembre 2007)

Suivi-évaluation

- 1. a) Le suivi-évaluation du programme sera établi afin de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage de l'exécution du programme, et prévoir des ressources humaines et financières suffisantes pour sa mise en œuvre. Le système de suivi-évaluation sera mis en place dès le début du programme, et sera articulé avec les systèmes d'information nationaux et régionaux pertinents, mais aussi avec le système de suivi-évaluation du FIDA (système de gestion des résultats et de l'impact SYGRI). Les informations générées seront mises à la disposition des autorités, pour appuyer l'examen des résultats du programme et les prises de décision concertées visant l'amélioration de ses performances.
 - b) Le système de suivi-évaluation sera un système participatif utilisé comme un véritable outil de gestion. Les rapports de suivi-évaluation constitueront un élément majeur pour certifier le travail des prestataires de services et pour évaluer la poursuite de leur collaboration avec le programme.
 - Les sources d'information du système de suivi-évaluation seront: i) les fiches c) de suivi-évaluation des conseillers d'entreprises, concernant les microentreprises rurales; ii) les fiches de suivi des prestataires de services; iii) les rapports des ateliers de suivi-évaluation participatif avec les bénéficiaires, des ateliers de plate-forme de concertation et d'appui aux filières; iv) les rapports des antennes et de l'équipe PROSPERER nationale (EPN)/foibe fanoitra national (équipe PROSPERER nationale) (FFN); v) les rapports des établissements financiers partenaires; vi) les études d'impact et enquêtes de référence, réalisées par des bureaux d'études, des institutions ou des consultants indépendants; vii) les rapports de suivi financier et de contrôle interne de gestion de l'EPN/FFN; et viii) les rapports des missions de supervision du FIDA et des institutions nationales impliquées dont le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), le Ministère de l'économie, du plan, du secteur privé et du commerce (MEPSPC) et le Ministère des finances et du budget.

Manuel d'opérations

2. Une fois le manuel soumis au FIDA pour avis et commentaire, la fédération des chambres de commerce et d'industrie (FCCI) (l'agence d'exécution du programme) le finalisera et le soumettra au MAEP (l'agent principal du programme) pour approbation.

Assurance du personnel du programme

3. Le personnel du programme est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire du Gouvernement de la République de Madagascar (le Gouvernement).

Recrutement

4. La sélection du personnel du programme sera confiée à un bureau spécialisé en recrutement et se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement des cadres principaux du programme, soit le chef d'équipe national et les cinq (5) chefs d'équipe régionaux, et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performance organisées annuellement. Il pourra être mis

Annexe EB 2007/92/R.24

fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Égalité

5. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Cependant, le Gouvernement s'engage, à compétences égales, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

Fraude et corruption

6. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du programme.

Suspension

- 7. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) à la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de financement n'a pas pris effet;
 - b) les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA;
 - c) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - d) le manuel d'opérations, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, ou a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

8. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six (6) mois suivant le délai de six (6) mois prévu dans l'accord de financement.

Conditions préalables aux décaissements du prêt

- 9. a) Le prêt ne sera décaissé, sur l'ensemble des catégories, qu'une fois que les conditions suivantes auront été satisfaites:
 - i) le programme de travail et budget annuel pour la première année a été dûment approuvé par l'agent principal du programme et par le FIDA; et
 - ii) le projet de manuel d'opérations, comprenant le manuel des procédures administratives et financières et le manuel de suivi-évaluation, a été préparé et soumis au FIDA.
 - b) Le prêt ne sera décaissé, s'agissant des catégories III et V, qu'une fois que les conditions suivantes auront été satisfaites:
 - i) une antenne régionale des chambres de commerce et d'industrie a été officiellement ouverte dans chaque région d'intervention; et
 - ii) les comités régionaux de pilotage ont été créés par Arrêtés régionaux.
- 10. Le décaissement du don ne sera soumis à aucune condition de décaissement.

Annexe EB 2007/92/R.24

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

11. L'accord de financement entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:

- i) une convention d'exécution entre le MAEP, le MEPSPC et la FCCI, dont les termes ont été soumis préalablement au FIDA pour non-objection, a été validée par le MAEP et le MEPSPC;
- ii) le comité interministériel de concertation et le comité national de pilotage ont été créés par Arrêtés;
- iii) le chef d'équipe national, les cinq (5) chefs d'équipe régionaux, le responsable comptable EPN/FFN et le responsable du suivi-évaluation EPN/FFN ont été sélectionnés;
- iv) les cinq (5) cadres régionaux du MAEP et les cinq (5) cadres régionaux du MEPSPC ont été sélectionnés et affectés au programme;
- v) le compte spécial et le compte de programme ont été ouverts et les fonds de contrepartie ont été déposés;
- vi) un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement et acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

Appendix I EB 2007/92/R.24

Key reference documents

Country reference documents

Madagascar Action Plan (MAP)

Private Sector National Support Programme (PNSP)

National Rural Development Programme (PNDR)

IFAD reference documents

- 1. COSOP (Dec 2006): http://www.ifad.org/gbdocs/eb/89/e/EB-2006-89-R-13.pdf
- 2. BDS Diagnosis in Madagascar IFAD/GRET October 2006
- Market linkages and financial sector analysis in Madagascar IFAD/ICAR October 2006
- 4. Inception memorandum
- 5. Formulation main report and working papers : http://workspaces/gepilot/pf/mdq/default.aspx
- 6. Evaluations:
 - Interim Evaluation: 2005 Project de Mise en Valeur du Haut Bassin du Mandrare Rapport d'Evaluation Intermédiaire
 - Interim Evaluation: 2003 Project PADANE Rapport d'Evaluation Intermédiaire
 - Rapport principal et annexes
 - Government Portfolio Review May 2006
 - DVD with background documentation on PROSPERER and BDS worldwide available at:

 $\frac{http://workspaces/qepilot/pf/mdg/Shared\%20Documents/Background\%20documents/cd/index.html}{ents/cd/index.html}$

Cadre logique

2

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Hypothèses
Objectif principal	Amélioration de la situation nutritionnelle dans la zone	Stabilité politique
Promouvoir l'augmentation des revenus par la consolidation de micro-	Augmentation des revenus par habitant dans la zone	• Adhésion des groupes-cibles
entreprises rurales (MER) au niveau local et régional	•	- 1
Objectifs spécifiques	• % d'organisations professionnelles (OP) en réunion régulière	Volonté corps de métier et
1. Appuyer un réseau d'organisations professionnelles des MER	• % de MER bénéficiant d'appuis d'OP	fédérations d'appuyer lesMER
2. Contribuer élaboration de la politique nationale d'appui aux MER	Promulgation de la politique nationale MER et décrets	Promotion par les banques de
3. Améliorer compétitivité MER et appui pôles économiques régionaux	• % d'augmentation du chiffre d'affaires des MER par filières	produits à MT/LT pour lesMER
4. Permettre aux MER d'accéder aux services financiers et non-financiers	• % de MER bénéficiant d'appuis financiers et non financiers	• Environnement juridique,
ainsi qu'aux marchés avec une bonne gestion des risques	• % de MER ayant accès aux infrastructures publiques financées	financier et fiscal favorable aux
5. Créer un environnement favorisant la modernisation des filières rurales	• % de MER dans chaque filière accédant aux infrastructures	affaires
Résultats	• Nbre de diagnostics rapides de MER établis (+ 35 000)	MER/PER, fédérations
Comp. 1 : Identification, mobilisation des MER/PER et structuration des	• Nbre de plans de développement de MER établis (+20 000)	intéressées par le programme
interprofessions	• Nbre de plateformes de concertation et d'appui aux filières	• Politique spécifique aux MER
i Les MER/PER ciblées sollicitent l'appui du programme	mises en place	par le gouvernement
ii Organisations professionnelles répondant aux besoins des MER	• Nbre de forum des PME tenus et nombre de recommandations	par le gouvernement
iiiCadre institutionnel et politique nationale d'appui aux MER élaborée	des fora pris en compte dans la politique nationale	
Comp. 2 : Services d'appuis aux MER et formation professionnelle	• Nbre de PSE formés et agréés (+ 500)	Nombre PSE agréés suffisant
i Les prestataires de services (PSE) sont renforcés et agréés	• Nbre de MER par session de formation (+20 000)	• PSE ont les capacités requises
ii Les capacités et la rentabilité des MER sont renforcées	• Nombre MER adhérentes/filières (+15 000)	pour assurer leurs fonctions
iiiLes filières et clusters sont développés	• Nbre alphabétisés (7 000), formés (5 000) et apprentis (8 000)	• Les entreprises locales
iv Jeunes et adultes alphabétisés, formés, accompagnés et insérés	• Nombre MER créées (+ 7 000) et d'emplois trouvés (+5 000)	acceptent des apprentis
Comp. 3: Finances rurales et gestion des risques	• Nouveaux membres des points de microfinance (+ 10 000)	
i L'accès aux services financiers est facilité	Nbre de MER s'étant formalisées	Maîtrise de l'inflation
ii Les services administratifs locaux sont renforcés	• Volume des crédits MT/LT octroyés (par type) (> 6.5 M USD)	Réseaux d'IMF ne souhaitent
iii Secteur financier favorable aux investissements des MER	• Taux de remboursement des crédits MT/LT octroyés (>95%)	pas s'implanter dans les
iv Les autorités locales sont appuyées	•• Fonds Partage Risques (effet levier>3 taux perte finale<15%)	communes
v Les outils de gestion des risques sont améliorés	• Nbre de MER ayant une assurance (> 10% des MER)	
Comp. 4 : Infrastructures de marchés et investissements	• Kms pistes rurales (+100) et voies de raccordement (+110)	Cofinancement OFID et
i Les infrastructures publiques sont opérationnelles	• Nbre d'autres infrastructures publiques construites (51 unités)	parallèles non mis en place
ii Les investissements collectifs de soutien aux filières sont opérationnels	Nbre d'investissements collectifs (374 unités)	Comités de gestion non mis en
et leurs usagers sont formés	• Nbre MER utilisant investissements collectifs (> 25%)	place
Comp. 5 : Suivi-évaluation, capitalisation, communication	• Taux de décaissement (FIDA et gouvernement) (100%)	 Mobilisation fonds de
i La mise en place des activités est effective	• Nbre de PTBA régionaux et nationaux transmis à temps (42)	contrepartie
ii Le système de suivi-évaluation est opérationnel	• Nbre d'ateliers participatifs de suivi-évaluation élaborées (14)	Compétence et motivation
iiiMER disposant d'informations actualisées sur les objectifs et résultats	• Nbre d'études de cas élaborées (60)	personnel retenu
	• Nbre MER touchées par l'information (> 50% MER appuyées)	Coopération autorités